-- Coole -

Kigali, le . 29, mars . 1994

Nº 208/01.10



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CAHINET DU PRESIDENT

0

RECEIVED
OFFICE OF SRSG

Date 29-3-94 - 12100

No. 848 By 96

Réf. No :

Annexe :

Objet -

Every training of the second o

Le Président de la République me charge de vous informer qu'il a bien reçu la lettre que vous Lui avez adressée le 28 mars 1994, relativement à la mise en place des institutions de la transition.

Le Chef de l'Etat voudrait par la présente, vous redire ainsi qu'à la Communauté Internationale, représentée à Kigali, particulièrement par vous-même et les membres du Corps Diplomatique au nom desquels vous Lui avez transmis votre dite lettre, Sa profonde reconnaissance et celle du Peuple rwandais, pour tant d'efforts que vous ne cessez de vous imposer, pour accompagner notre pays, dans sa quête de la paix et dans sa volonté de mettre sur pied des institutions politiques stables, à même de favoriser la réconciliation nationale et la reconstruction de notre pays, après cette longue période de guerre.

Le Président de la République souhaite vous rappeler que son action politique, depuis qu'Il se trouve à la tête de l'Etat rwandais, est et reste basée sur la paix, l'unité nationale et le développement de l'ensemble du Pays.

A ce titre, Il se félicite des conclusions dégagées à l'issue de la réunion que vous avez tenue ce lundi 28 mars 1994 et à laquelle ont participé le Nonce Apostolique, Doyen du Corps Diplomatique, l'Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie, représentant du Facilitateur ainsi que les Ambassadeurs d'Allemagne, de Belgique, du Burundi, des Etats-Unis d'Amérique, de France, d'Ouganda et du Zaïre, pays observateurs aux négociations de paix d'Arusha.

En conséquence, le Président de la République m'a chargé de porter à votre connaissance qu'Il partage entièrement votre avis que le FPR et tous les partis politiques, agrées au Rwanda à la date de signature du Protocole d'Accord sur le Partage du Pouvoir et qui se sont engagés à respecter l'Accord de Paix, doivent être représentés à l'Assemblée Nationale de Transition dès sa mise en place.

ů,

2

Le Chef de l'Etat partage par ailleurs votre avis que c'est à la Commission sur l'Unité et la Réconciliation qui doit être mise en place le plus rapidement possible. Qu'il revient de contrôler en tout temps, le respect par chaque force politique, des principes du Code d'Ethique Politique dont la violation est passible de la sanction d'exclusion des institutions.

Le Président de la République espère fermement que chaque parti politique et le FPR se rallieront à votre avis et feront tout, pour que la mise en place des ; institutions de la transition ne souffre plus d'aucune entrave de la part de qui que ce soit userait de stratagèmes, pour aboutir à l'exclusion de ces institutions, d'une quelconque force politique.

Telles sont les observations que le Chef de l'Etat m'a chargé de porter de Sa part, à votre connaissance. Il vous assure de Sa pleine disponibilité pour collaborer à la mise en place des institutions de la transition, soucieux qu'Il est de relancer le Rwanda sur la voie de la paix et du progrès pour tous ses habitants.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Spécial, l'expression de ma plus haute considération.

Le Directeur de Cabinet Enoch RUHIGIRA

